



# TARIFS 2012

## EMPLOI

1<sup>ER</sup> QUOTIDIEN NATIONAL  
AVEC 2 759 000 LECTEURS\* CHAQUE JOUR

N°2 SUR LA CIBLE PREMIUM AVEC 845 000 LECTEURS PAR JOUR\*\*

1 031 965 EXEMPLAIRES PAR JOUR\*\*\*

3<sup>E</sup> SITE DE PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE  
AVEC 745 000 VISITEURS UNIQUES PAR JOUR\*\*\*\*

**Florent Violot** *Directeur de la Publicité Emploi/Formation* ▪ 01 53 26 65 42 ▪ [fviolot@20minutes.fr](mailto:fviolot@20minutes.fr)

**Zakaria Hafid-Medheb** *Directeur de clientèle Emploi* ▪ 01 53 26 65 19 ▪ [zhafid@20minutes.fr](mailto:zhafid@20minutes.fr)

**Loris Midani** *Directeur de clientèle Emploi* ▪ 01 53 26 65 13 ▪ [lmidani@20minutes.fr](mailto:lmidani@20minutes.fr)

**Marion Ling** *Directrice de clientèle Emploi/Formation* ▪ 01 53 26 65 69 ▪ [mling@20minutes.fr](mailto:mling@20minutes.fr)

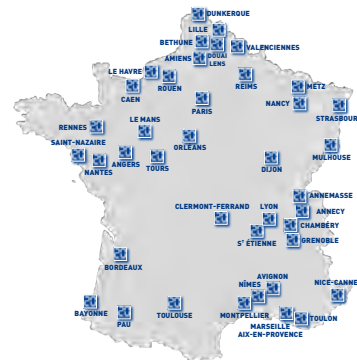
**Vincent Cazas** *Exe trafic* ▪ 01 53 26 65 72 ▪ [vczas@20minutes.fr](mailto:vczas@20minutes.fr)



[www.20minutes-media.com](http://www.20minutes-media.com)

Paris · Lille · Lyon · Marseille · Toulouse · Bordeaux · Nantes · Strasbourg  
Nice-Cannes · Grenoble · Montpellier · Rennes · Toulon · Douai · Rouen · Metz · Clermont-Ferrand  
· Nancy · Valenciennes · Tours · Caen · Orléans · Angers · Dijon · Avignon · Saint-Etienne · Le Mans  
· Reims · Mulhouse · Amiens · Pau · Bayonne · Dunkerque · Béthune · Le Havre · Saint-Nazaire ·  
Annemasse · Annecy · Chambéry · Nîmes

# LES SOLUTIONS SOURCING & CORPORATE DE 20 MINUTES



## SOLUTION RÉSEAU 40 VILLES > VISIBILITÉ HORS DES PAGES EMPLOI

- Cette solution permet une présence optimisée auprès de 93% de la population des agglomérations de plus de 100 000 habitants avec une visibilité au cœur du rédactionnel. page 3

## SOLUTION RÉSEAU 8 VILLES > RÉPÉTITION ET PRISE DE PAROLE DANS LES PAGES EMPLOI

- **Le dispositif 20' en 4** combine puissance sur les 8 principales agglomérations françaises et répétition pendant 4 jours consécutifs. page 4
- **Le feuilleton de l'entreprise** offre à l'entreprise l'opportunité de faire un tour complet de ses politiques RH et de ses opportunités de carrière avec 4 épisodes sur 4 jours consécutifs. page 5

## SOLUTION LOCALE > EN VILLE À VILLE OU EN COMBINAISON MULTIVILLES

- **Offre Paris/IDF**, propose une double présence dans les pages emploi page 6
- **Offre régions** - propose une visibilité locale hors des pages emploi page 7

## SOLUTION ÉVÉNEMENTIELLE > CRÉATION D'OPÉRATIONS SPÉCIALES

- 20' ID met à votre disposition de multiples solutions de communication créatives et sur mesure : formats événementiels, cahiers spéciaux, géociblage, codistribution, dispositifs plurimédia... page 8

## SOLUTION THÉMATIQUE > POUR UNE PRÉSENCE CONTEXTUELLE

- Un calendrier riche en thématiques qui permet de s'associer à un environnement rédactionnel choisi et d'adresser une cible identifiée page 9

## SOLUTION PLURI MÉDIA > POUR UNE VISIBILITÉ COHÉRENTE MULTICANAUX

- Au-delà de ses supports print, 20 Minutes est présent sur 3 supports digitaux au service de votre communication RH : web, mobile, tablette page 10  
Cette offre large permet de démultiplier votre visibilité par la mise en place de dispositifs plurimédia sur mesure



# OFFRE RÉSEAU 40 VILLES

1 031 965  
exemplaires

**Réseau 40 villes** · Paris · Lille · Lyon · Marseille · Toulouse · Bordeaux · Nantes · Strasbourg  
· Nice-Cannes · Grenoble · Montpellier · Rennes · Toulon · Douai · Rouen · Metz  
· Clermont-Ferrand · Nancy · Valenciennes · Tours · Caen · Orléans · Angers · Dijon  
· Avignon · Saint-Etienne · Le Mans · Reims · Mulhouse · Amiens · Pau · Bayonne  
· Dunkerque · Béthune · Le Havre · Saint Nazaire · Annemasse · Annecy  
· Chambéry · Nîmes

20 Minutes propose deux dispositifs pour une forte visibilité en dehors des pages emploi

## 20' REDAC

■ 1 parution en réseau hors des pages emploi\*

### TARIF BRUT HT

	1 parution
page (L210 x H280)	66 500 €
1/2 page (L210 x H130)	35 300 €

■ En Une du quotidien\*

### TARIF BRUT HT

	1 parution
Bandeau de Une (L210 x H35)	40 700 €

Offre assujettie à l'achat d'espace simultané dans les pages intérieures

\* sous réserve de disponibilité

## LE PUBLI-RÉDACTIONNEL

Situé au coeur du rédactionnel de 20 Minutes, ce produit permet aux entreprises de prendre la parole de façon plus consistante. Ce dispositif packagé comprend l'achat d'espace, le design et la rédaction.

### TARIF BRUT HT

	1 parution
4 pages	166 300 €
2 pages	102 600 €
1 page	70 300 €



# OFFRE RÉSEAU 8 VILLES

827 716  
exemplaires

**Réseau 8 villes** Paris · Lille · Lyon · Marseille · Toulouse · Bordeaux · Nantes · Strasbourg

20 Minutes propose puissance et répétition dans ses pages emploi sur les 8 plus importantes agglomérations de son réseau

## 20' EN 4

### Dispositif

#### 20' en 4

4 parutions consécutives du lundi au jeudi sur 8 villes :

Paris · Lille · Lyon · Marseille · Toulouse · Bordeaux · Nantes · Strasbourg

Possibilité de fournir 2 visuels par campagne et de repiquer les adresses par ville

TARIF BRUT HT	20' en 4	
Formats	4 parutions	
3/4 page [L210 x H180]*	40 950 €	soit 10 240 € / jour
1/2 page [L210 x H120]	27 300 €	soit 6 830 € / jour
1/3 page [L103 x H175]	21 840 €	soit 5 460 € / jour
1/4 page [L103 x H120 L210 x H55]	15 330 €	soit 3 840 € / jour
1/8 page [L103 x H55]	7 350 €	soit 1 840 € / jour

\* Emplacement exclusif sous tête en ouverture des pages.

Remise Interim, Collectivités, Franchise et CDD : -30 %



Formats spécifiques nous consulter

Le tarif brut en euros HT est, sauf précision contraire, un prix unitaire par format, avant l'application de toutes remises et dégressifs prévus aux tarifs pour la première insertion, TVA en sus.  
\* Mise en distribution contrôlée par l'OJD (PV moyenne janv-oct 2011) \*\* Source : EPIQ 2010 - LNM 15 ans et +

Réseau 8 villes Paris · Lille · Lyon · Marseille · Toulouse · Bordeaux · Nantes · Strasbourg

## 20' EN PLUS

### LE FEUILLETON DE L'ENTREPRISE\*

En 4 épisodes sur 4 jours consécutifs, le feuilleton de l'entreprise est un dispositif exclusif qui permet à l'entreprise de faire un tour complet de ses politiques RH et de ses opportunités de carrière.

Le feuilleton de l'entreprise, c'est une demi-page chartée, du lundi au jeudi, sur 8 villes du réseau 20 Minutes.

Demi-page format utile L 210 x H 106  
Tarif brut HT 33 300 €  
exclusivité hebdomadaire

\*produit pouvant être maqueté par 20 Minutes



### FORMATS TEASER

Parution sur 3 jours consécutifs (du lundi au mercredi), sur 8 villes du réseau 20 Minutes. Emplacement exclusif en page d'ouverture des pages Emploi.

#### 1. Sponsoring de rubrique

Format L 75 x H 50 intégré à la tête de page

Tarif brut HT 8 900 €

exclusivité hebdomadaire

Offre assujettie à l'achat d'une demi-page minimum

#### 2. Double sponsoring

Format L 157 x H 50 intégré à la tête de page

Tarif brut HT 17 300 €

Offre assujettie à l'achat d'une demi-page minimum

#### 3. Bandeau largeur

Format L 210 x H 25 sous à la tête de page

Tarif brut HT 8 900 €

Offre assujettie à l'achat d'une demi-page minimum



20 Minutes en Ile-de-France - 524 467 exemplaires\*. 1 563 000 lecteurs\*\*

Tous les lundis, l'édition parisienne de 20 Minutes dédie un espace aux offres d'emploi basées sur Paris ou l'Ile-de-France dans ses pages emploi

## 20' EN IDF

Dispositif

2 parutions 2 lundis consécutifs sur l'édition 20 Minutes Paris

TARIF BRUT HT	2 parutions
<b>Formats</b>	
1 page (L210 x H280)	44 700 €
1/2 page (L210 x H120)	21 100 €
1/3 page (L103 x H175)	15 400 €
1/4 page (L103 x H120 L210 x H55)	10 400 €
1/8 page (L103 x H55)	6 200 €



TARIF BRUT HT	1 parution
<b>Formats</b>	
1 page (L210 x H280)	31 900 €
1/2 page (L210 x H120)	17 500 €
1/3 page (L103 x H175)	12 100 €
1/4 page (L103 x H120 L210 x H55)	8 600 €
1/8 page (L103 x H55)	5 100 €

Le tarif brut en euros HT est, sauf précision contraire, un prix unitaire par format, avant l'application de toutes remises et dégressifs prévus aux tarifs pour la première insertion, TVA en sus. \*Mise en distribution contrôlée par l'OJD (PV oct. 2011) \*\* Source : EPIQ 2010 - LNM 15 ans et +

# OFFRE RÉGIONS

Lille 62 954 ex.\*    Lyon 70 026 ex.\*    Marseille 55 236 ex.\*    Toulouse 41 260 ex.\*    Bordeaux 28 894 ex.\*    Nantes 22 618 ex.\*

Strasbourg 26 649 ex.\*    Nice-Cannes 28 345 ex.\*    Grenoble 15 272 ex.\*    Montpellier 22 379 ex.\*\*    Rennes 15 870 ex.\*\*

## 20' EN RÉGIONS

- Communication sur une édition locale (Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Nice-Cannes, Grenoble, Montpellier, Rennes)
- Emplacements : hors des pages emploi - sous réserve de disponibilité
- Formats : quart de page ou demi-page



### TARIF BRUT HT 1 PARUTION

#### Formats

	Lille	Lyon	Marseille	Toulouse	Bordeaux	Rennes
1/4 page (L103 x H130)	4 300 €	5 100 €	4 600 €	2 400 €	2 200 €	2 000 €
1/2 page (L210 x H130)	7 200 €	8 100 €	7 400 €	4 000 €	3 400 €	3 300 €

	Nantes	Strasbourg	Nice-Cannes	Grenoble	Montpellier
1/4 page (L103 x H130)	2 300 €	2 000 €	2 000 €	1 900 €	2 100 €
1/2 page (L210 x H130)	3 900 €	3 300 €	3 300 €	3 100 €	3 400 €

**Parution :** 1 jour (du lundi au vendredi) selon les emplacements disponibles dans le rédactionnel  
 Tarifs "publicité commerciale" non soumis à la loi Sapin

Le tarif brut en euros HT est, sauf précision contraire, un prix unitaire par format, avant l'application de toutes remises et dégressifs prévus aux tarifs pour la première insertion, TVA en sus.  
 \*Mise en distribution contrôlée par l'OJD (PV OJD nov 2011) \*\*source éditeur

# OFFRE ÉVÉNEMENTIELLE

20' ID



Co-distribution géolocalisé



Cavalier 1/2 ou pleine page

Der



Surcouverture 2, 3 ou 4 pages

Bandeau de Une



>> Autres dispositifs, nous consulter

Le tarif brut en euros HT est, sauf précision contraire, un prix unitaire par format, avant l'application de toutes remises et dégressifs prévus aux tarifs pour la première insertion, TVA en sus.

# OFFRE THÉMATIQUE

Calendrier des rendez-vous thématiques Emploi & Formation pour l'année 2012

- Les Suppléments et Focus Emploi sont présents sur le réseau 12  
Paris · Lille · Lyon · Marseille · Toulouse · Bordeaux · Nantes · Strasbourg Nice-Cannes · Grenoble · Montpellier · Rennes
- Les dossiers Formations sont présents sur l'édition Paris / IdF

Janvier	23	Focus Stages	Réseau (12 villes)
Février	06	Focus Ingénieurs	Réseau (12 villes)
Mars	6	Spécial Formation 3 <sup>ème</sup> Cycle	Paris
	12	Focus Distribution	Réseau (12 villes)
	19	Supplément Spécial Diversité	Réseau (12 villes)
Avril	02	Focus Commerciaux	Réseau (12 villes)
	12	Dossier Formation Alternance	Paris
Mai	21	Focus Emploi Techniciens	Réseau (12 villes)
	24	Dossier Formation Spécial Université	Paris
Juin	04	Supplément Emploi Jeunes diplômés	Réseau (12 villes)
	18	Focus Emploi Banque / Assurance	Réseau (12 villes)
	28	Où s'inscrire après le Bac	Paris
Septembre	13	Dossier Spécial Formation continue	Paris
	24	Focus Emploi Energie	Réseau (12 villes)
	25	Dossier Spécial MBA et Mastères spécialisés	Paris
Octobre	15	Supplément Emploi Les secteurs qui recrutent	Réseau (12 villes)
Novembre	12	Supplément Handicap & Entreprise	Réseau (12 villes)
Décembre	13	Dossier spécial Ecoles de commerce et Ingénieur	Paris

**Dossiers formation :** se reporter aux tarifs des pages emploi correspondants à l'édition de Paris.

**Focus emploi :** se reporter aux tarifs des pages emploi.

## SUPLÉMENTS EMPLOI : TARIFS BRUTS HT

### LES CLASSIQUES

Pleine Page	46 400 €
Double Pleine Page	78 100 €
1/2 Page	26 900 €

### EMPLACEMENTS VISIBILITÉ OPTIMALE

Der	56 100 €
Bandeau de Une + DER	69 100 €

### EMPLACEMENTS ÉVÉNEMENTS

1/2 Page Détournée	33 500 €
--------------------	----------

# OFFRE PLURI MEDIA

Chaque semaine, 5 621 000 individus sont informés par 20 Minutes.

## 20' PLURI MEDIA : PRINT + WEB + MOBILE + TABLETTE

■ 4 SUPPORTS COHÉRENTS AU SERVICE DE VOTRE COMMUNICATION

20 minutes

**2 759 000 LECTEURS\*\*\***



20 minutes mobile

**6,2 millions visites par mois\*\***



20 minutes tablette

**172 000 téléchargements\*\*\*\***



20minutes.fr

**5,8 millions de V.U. par mois\***  
**131 millions de pages vues par mois\***  
**745 000 de V.U par jour\***

>> Pour un dispositif sur mesure,  
nous consulter

\*Mediametrie / Netratings novembre 2011 \*\*PV OJD mobile novembre 2011 \*\*\*Epiq 2010 \*\*\*\*Source interne \*\*\*\*\*Xiti novembre 2011

# FORMATS

## ■ FORMATS EXCLUSIFS

Cavalier ou Surcouverture  
L 445 x H 280



Demi cavalier  
L 150 x H 280



Bandeau de Une  
L 210 x H 35



3/4 page  
L 210 x H 180



Feuilleton de l'Entreprise  
L 210 x H 106



Sponsoring  
de rubrique  
L 75 x H 50



Double sponsoring  
de rubrique  
L 157 x H 50



Bandeau  
sous tête  
L 210 x H 25



## ■ FORMATS CLASSIQUES

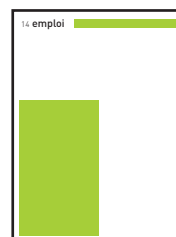
Page  
L 210 x H 280



1/2 page  
L 210 x H 120



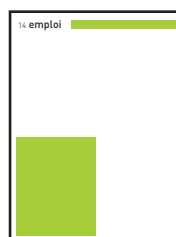
1/3 page hauteur  
L 103 x H 175



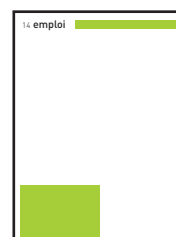
1/4 page largeur  
L 210 x H 55



1/4 page hauteur  
L 103 x H 120



1/8 page  
L 103 x H 55



# PANEL 20' UP

---

Un retour sur investissement quantifié avec les tests d'efficacité publicitaire de 20' UP, le panel lecteurs de 20 Minutes

## Tarifs Panel

Pré post test d'insertion publicitaire : 4 000 €

Étude positionnement (notoriété/image/autres) : base 5 000 € (nous consulter).

20'UP est un panel exclusif de lecteurs en ligne qui compte plus de 5 000 inscrits qualifiés à partir d'un questionnaire préalable de 50 questions.

[www.20minutes.fr/panel](http://www.20minutes.fr/panel)

# ÉLÉMENTS TECHNIQUES

---

## Bouclage

Réservation au plus tard : Mercredi 18h pour parution le lundi

Remise des éléments techniques : avant jeudi 18h

Annonce composée par 20 Minutes : avant mardi 18h

## Frais techniques

Le tarif pour composition d'une annonce par 20 Minutes est égal à 5% du montant HT de l'espace (sur la base du tarif unitaire par jour)

Commission d'agence : 20%

## Trame 150

**Supports** Fournir un CD ou un fichier PDF haute définition (300 dpi CMJN, texte en 1200 dpi) version 1.3

Transparence aplatie, import image en 300 dpi, texte en 1200 dpi

Pas de ton direct, profil incorporé ISO web coated (norme ECI) accompagné d'une épreuve de contrôle (Cromalin, Digital, Approval, Iris) munie d'une barre de contrôle type Brunner permettant sa mesure.

**Remise des éléments à J -3** à l'adresse suivante :

20 Minutes France - Service Exé-traffic

50/52 bd Haussmann, CS 10300 - 75427 Paris cedex 09.

Vincent Cazas : 01 53 26 65 72 [vczas@20minutes.fr](mailto:vczas@20minutes.fr)

Fax 01 53 26 65 67

## Photogravure

- La **somme des pourcentages de couverture** des quatre couleurs ne doit pas excéder 240 %.
- Les **aplats noirs** doivent comporter un **soutien maximum de 30 %** de cyan, le magenta et le jaune peuvent être utilisés en complément sauf en présence de textes blancs et dans les cas multi-langues avec quadri commune.
- Les **textes en réserve** ne doivent pas être inférieurs au **corps 7** 1/2 gras et sans empatement afin de garantir une bonne qualité du rendu imprimé.
- Les couleurs utilisées dans les bendays ne doivent pas être en deçà de 10 % pour assurer une uniformité de ton.
- Les noirs doivent être en surimpression.



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**Toute souscription d'un ordre d'insertion implique l'acceptation sans réserve des tarifs en vigueur et des présentes conditions générales de vente et de règlement.**

## I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 1.1. : Documents contractuels :

Le terme "Le Client" désigne ci-après tout donneur d'ordre, qu'il soit ou non l'annonceur ou son intermédiaire, quel que soit son lien juridique avec l'annonceur.

### Article 1.2.. Documents contractuels :

Les tarifs en vigueur et les présentes conditions générales prévalent sur les conditions pouvant figurer sur tout document du Client, quelle qu'en soit la nature, sauf convention expresse convenue d'un commun accord entre l'éditeur et le Client.

Les documents contractuels constituant le contrat de vente d'espaces définis aux présentes sont, par ordre de priorité :

- les présentes conditions générales,
- l'ordre d'insertion du Client acceptée par l'éditeur et conforme au devis de ce dernier, s'il y a lieu.

En cas de contradiction, entre les différents documents, les présentes CGV prévalent.

### Article 1.3. Application des tarifs :

Tous les ordres d'insertion sont exécutés aux conditions du tarif en vigueur. L'éditeur se réserve le droit de modifier ses tarifs et leurs conditions d'application à tout moment. En cas d'annulation de l'ordre consécutive au refus par le Client d'une modification de tarif ou de ses conditions d'application, les publications déjà effectuées sont facturées à l'ancien tarif, le Client n'étant en aucun cas dispensé du paiement des annonces parues et exécutées conformément aux termes de l'ordre d'insertion.

### Article 1.4. Refus d'insertion :

Conformément aux usages professionnels en matière de presse, l'éditeur est libre de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à justifier sa décision. Ce refus qui peut intervenir à tout moment avant et/ou après communication du texte et/ou du visuel ne fait naître au profit du Client aucun droit à indemnité et ne saurait le dispenser du paiement des annonces déjà insérées.

### Article 1.5. Délai d'annulation :

Le délai d'annulation de l'ordre d'insertion est de 7 jours ouvrables avant la date de parution. Pour les emplacements Premium, lorsque l'annulation est réalisée dans un délai de 8 à 15 jours avant la date d'insertion prévue, celle-ci entraîne la facturation de 50% du montant de l'insertion Premium convenue. Toute annulation d'emplacement Premium intervenant dans un délai plus court entraîne la facturation de la totalité du montant de l'insertion Premium convenue. Pour tout autre emplacement hors pages emplois, lorsque l'annulation est réalisée dans un délai de 7 à 4 jours ouvrés avant la date de parution, celle-ci entraîne la facturation de 50% du montant des insertions convenues. Toute annulation d'emplacement, hors Premium et hors Surcouverture, intervenant 3 jours ouvrés avant la date de parution prévue entraîne la facturation de la totalité du montant des insertions convenues.

### Article 1.6. Date de parution de l'ordre :

Les dates de parution ne sont communiquées par l'éditeur qu'à titre indicatif. Le défaut ou le retard de parution ou de distribution du journal ne fait naître au profit du Client aucun droit à indemnité et ne saurait le dispenser du paiement des annonces déjà insérées, ni justifier l'interruption de ce seul fait des contrats en cours.

### Article 1.7. Garantie du Client :

Le Client déclare détenir tous les droits et autorisations nécessaires pour la publication consécutive à son ordre de toute annonce par l'éditeur, sur tous supports y compris électroniques. Il certifie en particulier que le contenu de l'annonce ne contreviendra à aucun droit, législation ou règle en vigueur, notamment en matière de publicité et de concurrence, et qu'il ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers. Le Client même s'il s'agit d'une agence de publicité, dégage l'éditeur de toute responsabilité qu'il pourrait encourir du fait des annonces qu'il a fait paraître sur ordre, l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait, et le garantira contre tout trouble, revendication ou action quelconque élevés à l'occasion de l'insertion et fera seul son affaire de tout litige ou contestation à cet égard.

### Article 1.8. Gestion des options

L'annonceur ou son mandataire peuvent prendre une option sur une ou plusieurs offres proposées par l'éditeur. Pour les emplacements Premium ou Surcouvertures, un rang d'option est attribué à chaque annonceur et correspond à la chronologie des dates de prise d'option. Pour un emplacement Premium ou Surcouverture disponible et libre d'option, l'annonceur qui prend une option devient prioritaire à l'achat. Son option est une option de premier rang. Lorsqu'un annonceur ou son mandataire confirme l'achat d'un emplacement Premium ou Surcouverture réservé en option de rang supérieur à 1, l'annonceur bénéficiaire de l'option de premier rang dispose alors d'un délai de 48 heures pour transmettre son ordre d'achat à l'éditeur. A défaut, son option est annulée. Deux semaines avant la date d'insertion de tout emplacement, les rangs d'options sont annulés, seuls les ordres d'achat sont pris en compte.

## II. CONTRAINTES TECHNIQUES ET TRAVAUX DE L'ÉDITEUR

### Article 2.1. Date de remise et spécifications techniques :

La date limite de remise des éléments techniques est de 3 jours ouvrables avant parution. Les documents, encarts, fichiers numériques accompagnés d'une épreuve, doivent être fournis et être conformes aux spécifications définies par l'éditeur. Les travaux supplémentaires nécessaires à leur mise en conformité seront facturés. En cas de non-respect des dates de remise des fichiers, les éléments de l'annonce précédente seront réutilisés, s'il y a lieu, sauf instructions contraires du client. L'éditeur décline toute responsabilité en cas de non-respect des spécifications techniques et normes graphiques reconnues par l'éditeur.

### Article 2.2. Retrait des éléments techniques :

Le matériel appartenant au Client devra être retiré par ce dernier dans le délai de deux mois suivant sa dernière utilisation. Passé ce délai, l'éditeur ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou destruction.

### Article 2.3. Limite de la responsabilité technique de l'éditeur :

L'éditeur n'est tenu que d'une obligation de moyens dans le cadre des présentes conditions générales. Les défauts, imperfections techniques ou malfaçons ne peuvent en aucun cas justifier la résiliation de l'ordre ni donner droit à des dommages et intérêts au profit du Client. Les erreurs de fond et/ou de forme par rapport à l'insertion originale ne pourront donner lieu qu'au remboursement du prix de l'insertion, toute autre indemnité pour préjudice direct ou indirect étant expressément exclue. En tout état de cause l'indemnisation à la charge de l'éditeur ne saurait être supérieure au montant du prix de publication de l'insertion payée par le Client.

### Article 2.4. Travaux de l'éditeur :

La réalisation de tous travaux de création, de composition ou de transformation d'une annonce par l'éditeur, ainsi que les frais techniques correspondants font l'objet d'une facturation séparée et interviennent en sus des tarifs en vigueur. La facturation des travaux de l'éditeur comportant des éléments de création intellectuelle n'emporte que la concession des droits d'utilisation de ces éléments dont l'étendue est strictement nécessaire et limitée à l'exécution de l'insertion dans la publication conformément aux modalités prévues dans la commande.

L'éditeur demeure propriétaire de l'ensemble des travaux qu'il a réalisés et sur lesquels il exerce l'intégralité des droits de propriété intellectuelle qui lui sont reconnus par la loi.

## III. EXÉCUTION DES ORDRES

### Article 3.1. Transmission hors délai :

En cas de transmission d'un ordre, hors des délais d'annulation de l'ordre ou hors des délais de remise des éléments techniques tels que prévus aux présentes, l'éditeur n'assume aucune responsabilité du fait de son exécution ou de sa mauvaise exécution quelle qu'en soit la cause, le Client s'obligeant en tout état de cause au paiement, conformément aux présentes conditions générales.

### Article 3.2. Inexécution de l'insertion par l'annonceur :

Lorsqu'une insertion ne peut être exécutée du fait du Client, celle-ci sera facturée aux conditions du tarif applicable.

### Article 3.3. Force majeure/Fait d'un tiers :

L'éditeur est libéré de son obligation de publier l'annonce par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, de circonstances ayant une cause externe, comme de tout acte de fait ou de droit émanant de tout tiers, indépen-

dant du fait personnel de l'éditeur et l'empêchant directement ou par l'intermédiaire d'un tiers de répondre de ses obligations. Dans ces circonstances, tout retard ou défaut de publication ne pourra justifier la résiliation de l'ordre ou donner lieu à des dommages et intérêts.

## IV. FACTURATION ET RÈGLEMENT

### Article 4.1. Facturation :

La facturation des insertions de Annonces Emploi/Recrutement n'ayant pas un but de promotion qui sont expressément exclues du champ d'application de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, est effectuée au nom du Client, lui est adressée directement en sa qualité de donneur d'ordre qui demeure seul responsable de son paiement. Le Client, qui agit en qualité d'intermédiaire de l'annonceur auprès de l'éditeur, demeure en tout état de cause solidairement tenu du paiement avec l'annonceur à défaut d'engagement express de paiement de ce dernier envers l'éditeur, conformément aux présentes conditions générales.

### Article 4.2. Règlement :

Le délai de paiement est de 30 jours fin de mois de parution. L'éditeur se réserve à tout moment le droit de subordonner l'exécution de toute commande ou ordre de publicité à la prise de garanties ou au paiement préalable en cas de risque lié à l'insolvabilité du Client.

L'échéance maximale indiquée sur la facture doit être respectée.

Tout retard de paiement constaté à l'échéance entraîne les effets suivants :

- la suspension de tous les ordres en cours passés par le Client,

- l'exigibilité de toutes les sommes échues et à échoir,

- le paiement avant parution de toute insertion ou livraison de toute commande sur simple demande de l'éditeur,

- après mise en demeure restée infructueuse, l'application de pénalités sur les sommes échues et non réglées à l'échéance, égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal de l'année civile en cours sans préjudice du remboursement des frais de recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou forcée qui restent en outre à la charge du Client.

### Article 4.3. Versement EcoFolio :

Selon l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement tout émetteur d'imprimés gratuits à contenu commercial est tenu de contribuer à la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets produits. Les leaflets ou catalogues commerciaux co-distribués avec 20 Minutes sont soumis à cette réglementation.

Cette contribution environnementale se matérialise par un versement financier à l'organisme EcoFolio agréé par les pouvoirs publics (35€/tonne en 2008) ou, à défaut, par l'acquittement d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes

## V. RECLAMATION

### Article 6.1. Réclamation/Compétence :

Toute réclamation doit sous peine de déchéance être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans les 10 jours suivant l'insertion.

## VI. LOI / ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Seul le droit français est applicable. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

**EN CAS DE LITIGE, SEUL LE DROIT FRANÇAIS EST APPLICABLE ; LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS EST SEUL COMPÉTENT, MÊME EN CAS DE RÉFÉRÉ, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.**

